

AGREMENTS « Intervenants extérieurs bénévoles »

Depuis la rentrée 2014, les sessions d'agréments pour les intervenants extérieurs bénévoles se déroulent de la façon suivante :

- une partie théorique valable **pour toutes les activités** à encadrement renforcé (natation, ski, VTT cyclisme sur route, kayak, escalade).
- une partie pratique valable **pour chaque activité** à encadrement renforcé.

Ce fonctionnement évitera aux candidats de participer plusieurs fois aux sessions théoriques et permettra d'approfondir les parties pratiques.

Conditions d'obtention de l'agrément :

Pour être agréé, il faut avoir participé à une session théorique et à la session pratique correspondante à l'activité que vous souhaitez encadrer.

Pour encadrer une seconde activité, il suffit simplement de participer à la session pratique correspondante.

Les personnes qui ont passé la partie théorique depuis l'année scolaire 2014-15 n'ont donc pas besoin de la refaire cette année.

La participation aux deux sessions n'entraîne pas systématiquement l'obtention de l'agrément qui peut être refusé à tout moment.

1) Sessions théoriques

Lundi 7 janvier de 18 h à 20 h à la Plaine Tonique à Montrevel en Bresse.

2) Sessions pratiques

a) Escalade :

Mardi 18 décembre de 9 h à 12 h.

Rendez-vous au gymnase de Saint Etienne du Bois. Programme : jeux d'escalade sans matériel jusqu'à 2m50, apprendre en sécurité les manipulations d'assurance (savoir utiliser un yoyo), apprendre à s'équiper (enfiler un baudrier, faire un nœud d'encordement en 8), connaître les différents rôles dans une cordée (grimpeur/assureur /conscience), grimper en cordée de 3 en toute sécurité.

Matériel à prévoir : il est nécessaire de s'équiper d'une paire de baskets d'intérieur et d'une tenue sportive souple et pas trop ample.

Il n'est pas nécessaire d'avoir déjà pratiqué l'activité pour venir à l'agrément.

b) VTT, cyclisme sur route :

Mardi 26 mars de 13 h 30 à 16 h 30.

Rendez-vous sur le parking de la Plaine Tonique à Montrevel en Bresse. Programme : travail en extérieur incluant des situations de cyclisme sur route et de VTT.

Conditions nécessaires : avoir un minimum de pratique.

Matériel à prévoir : l'organisation de cette session étant basée sur un déplacement sur route et sur un travail en VTT, il est nécessaire d'apporter :

- Un vélo tout terrain (VTT) ou un vélo tout chemin (VTC) en bon état.
- Un casque (obligatoire).
- Une tenue pour pratiquer l'activité.
- Un gilet de sécurité.

Les inscriptions se font avant le jeudi 13 décembre auprès des enseignants des écoles qui, ensuite, me les transmettront.

Raphaël DAUBOURG
CPC EPS BRESSE